

**17 décembre 1992, Québec**

**Conférence de presse à l'occasion du bilan de la session parlementaire**

M. Bourassa: ... que la session soit ajournée demain, M. le leader? Oui?

M. Paradis: Possible, avec le consentement et la collaboration de l'Opposition.

M. Bourassa: Ah ! Ils vont se défilier, quoi. Alors, je respecte la tradition de donner une conférence de presse en compagnie du leader, qui est le nouveau leader du gouvernement, et qui s'est, comme vous l'avez constaté, très bien acquitté de ses fonctions depuis un mois. Le bilan, vous le connaissez. Nous avons mis l'accent, comme nous l'avions dit, sur la priorité économique. Le gouvernement a annoncé des mesures de plus 500 000 000 \$, à différentes occasions, et il a également fait procéder, continué dans l'adoption des lois qui étaient prévues. Il a déposé quelques lois aussi. Donc, l'année se termine sur une note de détermination de la part du gouvernement pour faciliter, créer des conditions favorables à la reprise économique.

Je pense bien que, comme je le disais en réponse à des questions il y a quelques jours, il est assez difficile de trouver un autre endroit, dans les pays ou les sociétés comparables, qui n'a pas à assumer ce ralentissement économique. Même dans des récentes récessions ou des récessions d'il y a 10 ans ou d'il y a 20 ans, il y a des pays qui avaient échappé et qui, là, maintenant, ont été durement affectés, comme d'autres. Mais je crois que nous avons fait le maximum. Beaucoup reste à faire, c'est clair, quand on voit le taux de chômage qui est extrêmement préoccupant pour la société québécoise et évidemment pour ses dirigeants. Mais nous espérons, dans les prochaines semaines, pouvoir notamment, pour ce qui a trait à la main-d'œuvre, faire avancer les négociations.

C'était l'une des priorités et je vous l'avais dit, à l'occasion de la campagne référendaire, c'était de régler cette question de la main-d'œuvre, mais on peut le régler sur le plan administratif, et je l'ai dit le 27 octobre, le lendemain du référendum. Et je me rendrai à Davos, comme d'habitude, à la fin de janvier, pour rencontrer les investisseurs, des décideurs économiques et nous poursuivrons le combat économique qui est devenu fondamental pour l'avenir du Québec.

Et le reste, évidemment, je suis disposé à répondre à toutes vos questions. La question linguistique, vous aurez probablement des questions là-dessus mais je n'ai rien de nouveau par rapport à ce que j'ai déjà dit publiquement.

Une voix: M. Girard.

M. Girard: Oui. J'ai une question pour le leader parlementaire ou pour le premier ministre. L'Opposition officielle vient de nous annoncer qu'en outre de contester la recevabilité de la motion de clôture qui vient d'être déposée par le leader parlementaire, s'il arrivait que l'Assemblée nationale accepte cette motion de clôture, ils ne participeraient pas à ce qu'ils ont appelé la mascarade et la bouffonnerie provoquées par le dépôt de cette motion dite d'urgence qui, selon l'Opposition, ne serait d'aucune urgence, c'est-à-dire qu'ils seront absents, complètement, de l'Assemblée nationale, pour le reste des travaux. Dans ces

circonstances-là, est ce que le gouvernement entend quand même poursuivre avec son programme législatif tel qu'édicté dans la motion du leader?

M. Bourassa: Bien, je veux dire, M. Paradis va compléter. Mais c'est clair que l'Opposition cherche à faire un coup d'éclat. On l'a vu ce matin, ils étaient tous attroupés pour être présents quand le chef de l'Opposition, dans un geste assez inélégant, à l'occasion du Bicentenaire, a décidé de faire de la politique partisane. Ils ne l'ont pas fait au mois de juin, parce que, bon, à ce moment-là, la priorité était constitutionnelle. Vous savez que ce qu'on s'apprête à faire est certainement comparable à ce qu'on a déjà fait dans le passé. Au mois de juin, il y avait au-delà d'une douzaine, peut-être une vingtaine de projets de loi. Nous avons une responsabilité. C'est ça, l'équilibre des pouvoirs parlementaires, et on peut en parler bien à l'aise à l'occasion du Bicentenaire. Nous avons adopté des projets de loi pour les heures d'affaires. Je crois qu'on en a parlé depuis des années, et particulièrement depuis des semaines. On sait que ce n'est peut-être pas des recettes miracles pour le développement économique, mais ça peut aider au développement économique, ça ne nuit certainement pas. Quand on voit les chiffres de nos concurrents, que ce soit à l'est ou à l'ouest du Québec, on constate que ce sont des mesures qui aident au développement économique, quand on voit l'achat outre-frontières, donc.

Dans le cas de l'environnement, là aussi, le gouvernement peut avoir des décisions à prendre, de manière à concilier la protection de l'environnement avec le développement économique. Alors, nous voulons assumer nos responsabilités. Je veux dire, un gouvernement est élu pour gouverner, pas pour permettre à l'Opposition de faire du spectacle. On sait que ce parti politique, c'est bien connu, a toujours été très à l'aise dans l'État spectacle. Il essaie de poursuivre ce rôle dans l'Opposition. Mais nous avons une responsabilité devant ceux qui nous ont élus, devant les citoyens. Les citoyens veulent aujourd'hui un gouvernement qui prenne des mesures pour l'avancement économique, pour la protection de l'environnement, pour le meilleur partage des pouvoirs, ce qu'on appelle, là, en langage contemporain, l'approche subsidiaire, le partage entre les municipalités et le gouvernement du Québec. On a discuté durant des dizaines d'heures, dans certains cas, dans le cas des heures d'affaires. Il y a une obstruction systématique, et certainement pas sur le plan démocratique exemplaire. Alors là le gouvernement a décidé d'essayer de faire double coup, de bloquer le développement économique qui pourrait aider le gouvernement au pouvoir et d'essayer d'attirer l'attention de l'opinion publique, en faisant du spectacle.

M. Paradis: Et le respect de l'institution commande le respect des décisions de la présidence. Le président est actuellement saisi d'une question et le respect de l'institution commande également à un député de se présenter en Chambre et de travailler – on n'est pas encore en vacances, on est encore en période de travail – et le parti, le gouvernement entend continuer à travailler pour procéder à l'adoption des projets de loi suivant les règlements tels qu'approuvés par l'Assemblée nationale ou le président de l'Assemblée nationale.

Une voix: M. Authier.

M. Authier: M. le premier ministre, c'est une question sur la langue. Après la réaction de certains groupes, une certaine réticence exprimée dans votre caucus, la mise en garde de Mme Monique Gagnon-Tremblay de cette semaine, est ce que vous croyez toujours que la

société québécoise a évolué dans le sens en faveur de l'assouplissement des lois sur la langue, comme vous avez dit à Saint-Hyacinthe.

M. Bourassa: Ce que j'ai dit, je ne l'ai pas dit comme ça, venant d'une autre planète, je l'ai dit en citant des faits. Mme Blackburn qui est la responsable linguistique dans le Parti québécois a bel et bien dit, sur les ondes de Radio-Canada à Michel Lacombe qu'elle était favorable à des adoucissements de la loi 101. M. Lucien Bouchard l'avait dit. M. Pierre-Marc Johnson l'a mentionné également dans un interview en disant que sur le plan international, pour prendre ses mots, nous passions pour des brutes avec les restrictions dans le domaine de l'affichage. M. Doré a fait part de son choix pour un assouplissement de la loi 178. Donc, ce que j'ai dit à Saint-Hyacinthe, c'était le reflet de ce que j'avais entendu, de ce que vous aviez entendu.

M. Authier: Les réactions, vous ne les prenez pas trop au sérieux? Ou ça va être pour quelques semaines et après ça, ça va diminuer. Comment le voyez-vous?

M. Bourassa: Je ne m'attends pas à de la cohérence de la part de l'Opposition. Vous le savez, M. Authier. Ils sont là, ils se débattent. Ils sont assoiffés de pouvoir après sept ans dans l'Opposition. Donc, ils essaient par tous les moyens possibles d'attirer l'attention, quitte à s'agiter d'une façon irresponsable. Je ne vois pourquoi eux auraient le droit de faire des études. Et nous on n'aurait pas le droit. On n'aurait pas le droit de demander à un organisme établi par la loi 101, cette loi sacrée selon le Parti québécois, on n'aurait pas le droit de recourir à la loi 101 pour réfléchir avant d'agir? Je veux dire qu'on n'est pas dans un monde surréaliste. Est-ce que le gouvernement, dans une question aussi sensible, aussi importante pour l'avenir du Québec, n'a pas le droit de réfléchir avant de poser un geste?

M. Girard: M. le premier ministre, vous avez répondu sur la langue d'affichage alors que la question de M. Authier concernait la mise en garde, l'exhortation à la prudence, qui a été faite par Mme Monique Gagnon-Tremblay, concernant l'accès aux écoles anglaises de la part des enfants d'immigrants. Là-dessus, quelle est votre position?

M. Bourassa: La position du gouvernement sur cette question-là, on en discutera au cabinet, on a dit: Bon, on l'a établie depuis sept ans. Mais on a eu une recommandation d'un comité qui a été établi par le gouvernement et qui a été remise au ministre de l'Éducation, comité présidé par Mme Chambers, qui a fait des recommandations à cet égard-là. On sait que la population anglophone dans les écoles a diminué de quelque 200 000 à moins de 100 000. C'est clair que c'est une question qu'on doit examiner sur le plan des décisions avec énormément de circonspection, étant donné la situation où se trouve le Québec en Amérique du Nord. Mais, je ne vois pas en quoi, pour répondre à votre question, M. Girard ou M. Authier, je ne vois pas en quoi le gouvernement s'interdirait de demander un avis au Conseil de la langue française établi par la loi 101.

Une voix: M. Séguin? M. Séguin, vous n'avez pas de question?

M. Séguin: Non.

Une voix: M. Jobin?

M. Jobin: M. Bourassa, est ce que les Québécois peuvent avoir l'assurance du gouvernement actuel que Provigo ne passera pas aux mains d'intérêts étrangers?

M. Bourassa: Il n'y en aura pas. Moi, tout ce que j'ai... Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à l'Assemblée nationale, ce matin. J'ai vérifié, il n'y a pas d'offres. Il peut y avoir des discussions mais il n'y a pas d'offres.

Deuxièmement, la Caisse de dépôt est une institution autonome. Le gouvernement ne peut pas donner des ordres à la Caisse de dépôt. La Caisse de dépôt a une responsabilité vis-à-vis ses mandataires, je veux dire les pensionnés du Québec et les futurs pensionnés. Troisièmement, nous ne pouvons pas, quand même, rester indifférents – c'est ce que j'ai dit ce matin – puisque l'économie québécoise peut être affectée par cette décision. Donc, nous suivons le dossier de très près mais dans les paramètres que je viens de vous souligner.

M. Germain: Mais sans donner des ordres, est ce que le gouvernement peut donner un avis à la Caisse de dépôt et placement?

M. Bourassa: C'est la Caisse de dépôt et placement en dernier ressort. On peut émettre une opinion. Ça, c'est clair, mais c'est la Caisse de dépôt et placement en dernier ressort. Je veux dire, c'est la loi qu'il faut respecter parce qu'il s'agit de voir, là, quels sont les montants en cause. On sait ce qui est arrivé depuis quelques années dans plusieurs cas. Et ce n'est pas particulier au Québec. Il y a des firmes qui paraissaient absolument invincibles sur le plan économique qui sont en train de s'écrouler, des institutions, des entreprises. Alors, bon, on a eu des échecs au Québec, mais il y en a eu partout. Mais je veux dire... deux et deux font quatre, au Québec comme ailleurs.

M. Houle: Juste revenir brièvement, d'abord, sur la question du Conseil de la langue française. En 1985 quand vous avez apporté la loi 178, vous n'aviez pas demandé l'avis du Conseil de la langue française et là vous le demandez. Quelle importance allez-vous accorder à cet avis? Est-ce que vous allez suivre cet avis parce que vous semblez déjà avoir pris certaines décisions en ce qui concerne... Vous parlez d'immigration, vous dites: Il faudra aider les... Vous semblez ouvert déjà à des modifications. Quelle importance allez-vous accorder à cet avis?

M. Bourassa: Je n'ai pas... Je n'ai pas... Je ne voudrais pas... Dans votre cas, M. Houle, vous me permettrez d'insister peut-être un peu plus, il ne faudrait pas interpréter mes paroles d'une façon abusive. Et j'ai dit deux faits. J'ai mentionné deux faits. J'ai dit que d'un côté il y avait quand même une évolution très, très sensible du côté de la clientèle, mais que par ailleurs il y avait la situation très précaire, très vulnérable du Québec en Amérique du Nord. Vous ne pouvez pas conclure de cela, M. Houle, avec toute l'amitié que j'ai pour vous, que ma décision est déjà prise. Je vous mentionne les deux paramètres.

Revenons en 1988. En 1988 nous avons eu une décision de la Cour suprême, le 14 décembre. On n'avait pas le temps de demander un avis au Conseil de la langue française. Nous faisons face à un vide juridique. Et à ce moment-là on nous avait reproché: Mais vous allez trop vite ! Mais pourquoi vous n'avez pas fait ci? Et là, on le fait, il y en a encore qui font des reproches. Mais ça, on est habitué, ce sont les règles du jeu. On ne peut pas avoir raison pour l'Opposition ou pour certains groupes qui appuient l'Opposition. Alors, il ne faut pas

comparer 1988 avec 1992. En 1988 il y avait une décision qui créait un vide juridique. Là, le vide juridique aura lieu le 22 décembre 1993. On a le temps de réfléchir.

M. Houle: Mais est-ce que vous regrettez d'avoir adopté la loi 178?

M. Bourassa: Vous me posez une question sur mes sentiments. Vous savez que je ne réponds pas à ces questions-là.

M. Houle: Est-ce que vous pensez que la loi 178 est une bonne loi?

M. Bourassa: Je crois que... Elle a été appuyée par l'Assemblée nationale, donc le peuple s'est prononcé par l'Assemblée nationale.

M. Houle: Vous ne voulez pas la reconduire telle qu'elle est.

M. Bourassa: J'ai décidé de procéder d'une façon graduée, c'est-à-dire de demander un avis au Conseil de la langue française et, après, nous allons en discuter. Il y aura possiblement, M. Ryan l'a souligné, une commission parlementaire, il y aura des représentations qui seront faites, mais encore là... Et je ne vous blâme pas, vous le savez, je serai le dernier à vous blâmer. Mais je veux dire, je ne peux pas quand même donner des opinions avant même qu'on se prononce. Si le premier ministre dit: Mon opinion, c'est ci, c'est telle voie, mon opinion, c'est telle option, vous allez être parmi ceux, à juste titre, pour me dire: Vous ne trouvez pas que, M. le premier ministre, vous influencez le débat d'une façon indue? Vous voulez faire un avis d'autorité, vous ne voulez pas permettre aux gens de s'exprimer démocratiquement. C'est ce que je veux éviter.

M. Girard: Est-ce que ce n'est pas ce que M. Ryan a fait en donnant sa préférence concernant la langue d'affichage?

M. Bourassa: M. Ryan a émis une opinion qui était tout à fait sensée en disant que, comme moi, comme je l'avais dit à Saint-Hyacinthe, – il y avait, semble-t-il, une évolution dans la population où on était ouvert à des adoucissements. Moi, j'ai mentionné le Parti québécois, ça a été dit en toutes lettres, surtout depuis l'arrivée de M. Holden. J'ai mentionné M. Lucien Bouchard, j'ai mentionné Jean Doré, j'ai mentionné le prédécesseur de M. Parizeau, M. Pierre-Marc Johnson. Alors, M. Ryan a dit: Bon ! Voilà, il semble bien que, dans l'opinion publique, il y a une volonté d'ouverture. C'est ce qu'il a dit. Je veux dire, il a dit, je crois qu'il a constaté ces faits là, mais il a dit: On va recourir au Conseil de la langue française et on verra après s'il y a lieu de reconduire la clause « nonobstant ».

Une voix: M. Delisle, ensuite M. Séguin.

M. Delisle: Sur le même sujet, M. le premier ministre, est ce que vous êtes inquiet par les récentes données du recensement de 1991 qui montrent que la proportion des Québécois francophones au Québec a diminué de presque 1 %, de 0,9 % par rapport au recensement de 1986?

M. Bourassa: Qu'elle avait augmenté... En termes de statistiques, M. Delisle, il ne faut pas avoir le nez collé sur la vitre. Je crois qu'il y a 20 ans, c'était descendu, à un moment donné

on était 79 % de francophones au Québec. Corrigez-moi, là. Il y en a parmi vous qui peuvent le faire. Après ça, ça s'est mis à remonter jusqu'à au-delà de 82 %. Donc, c'est à surveiller. Est-ce que ça reflète la conjoncture ou une tendance irréversible? Mais c'est à surveiller.

Une voix: Mais ça va rentrer.

M. Bourassa: Nous restons avec un niveau qui est nettement supérieur à celui qu'on avait il y a 20 ans et encore plus il y a 100 ans.

Une voix: M. Séguin.

M. Séguin: M. Bourassa, j'ai une autre question: Le départ récent des chefs de file de l'aile nationaliste de votre parti, qu'est-ce que vous allez faire maintenant pour tenter d'attirer une part importante du vote québécois qui semble appuyer... qui a appuyé cette aile-là lors du référendum et qui semble être dans un vide? Ce qu'eux appellent un « vacuum », un vide politique actuellement.

M. Bourassa: Je vais dire non. Pour nous, ce n'est pas un départ sur une base idéologique, je l'ai dit. Sauf un député, aucun autre n'a quitté pour cette question-là, aucun ministre. Ce que nous avons décidé, c'est qu'il était difficile pour nous d'admettre des gens qui avaient milité avec nos opposants pendant la campagne référendaire, de siéger sur le Conseil exécutif du Parti libéral, c'est-à-dire sur le Conseil des ministres. Quand M. Parizeau, entre autres, et M. Lazure et quelques autres, Mme Harel, ont quitté le Parti québécois, ils ne sont pas allés travailler contre M. Pierre Marc Johnson en 1985, ils sont retournés chez eux. Ils n'ont pas milité avec le Parti libéral parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec René Lévesque.

Alors, ce n'est pas du tout, c'est un faux débat créé de toutes pièces de dire que ces gens-là ont été écartés pour des raisons idéologiques. Ils auraient pu rester dans le Parti libéral. Ils ont été écartés tout simplement pour une question de cohérence au sein du parti. Comment concevoir que des gens qui ont travaillé avec nos opposants puissent préparer la stratégie électorale pour la prochaine élection? Encore là, vous auriez dit: Mais comment pouvez-vous concevoir d'admettre ces gens-là? Je veux dire: C'est assez étonnant de voir M. Garceau ou M. Allaire nous critiquer sur notre attitude vis-à-vis de la Commission-Jeunesse alors qu'eux-mêmes ont décidé de se retirer du Conseil exécutif. On n'a exclu personne du Parti libéral. Tout ce qu'on leur a demandé, c'est un peu de temps pour faire retomber la poussière. Ils n'ont pas voulu l'accepter, ils ont préféré démissionner.

M. Séguin: Mais eux disent: Une fois la poussière tombée, le Parti libéral du Québec va devenir ultra fédéraliste. Qu'est-ce que vous répondez à ça?

M. Bourassa: Je n'ai pas vu de telles déclarations de leur part, mais la liberté d'expression existe. Ils peuvent tirer leur conclusion. On n'a qu'à lire le programme du Parti libéral, puis on verra les délibérations du Parti libéral dans les prochains mois. Le Parti libéral, je l'ai dit le soir du référendum, croit au développement du Québec à l'intérieur du Canada ou d'une structure canadienne, et je vous réfère au débat que j'ai fait quatre jours avant le référendum. Plusieurs d'entre vous étaient là, à l'Université de Montréal. Donc, je n'allais pas dans un endroit qui était reconnu pour être ultra fédéraliste ou ultralibéral. Alors, je suis allé à l'Université de Montréal pour répondre à plusieurs qui appuyaient le « non », et le titre de ma

conférence c'était « Charlottetown ou Maastricht ». J'en vois qui sourient puisque ça leur rappelle des bons souvenirs. Alors, c'était « Charlottetown ou Maastricht » et, à ce moment-là, j'ai donné, je crois – M. Delisle, vous étiez là – 19 arguments, comparant, par exemple, les accords de (?) avec la clause sur l'immigration. J'ai donné 19 arguments montrant le parallèle entre le traité de Maastricht et l'accord de Charlottetown, montrant par le fait même que la définition de la souveraineté en 1992 n'est pas celle existait il y a un bicentenaire passé. M. Venne: Est ce qu'il y aurait une dernière question en français?

Une voix: Ah ! en anglais.

Une voix: On est mûrs pour l'anglais.

Une voix: Une autre question en français. Une voix: M. Drolet.

M. Drolet: M. Bourassa, concernant un remaniement possible, si je vous demande d'apprécier votre cabinet, je suis sûr que l'évaluation va être très positive, alors ma question sera: Est-ce que dans ce contexte-là vous excluez un remaniement avant la reprise des travaux au printemps?

M. Bourassa: J'ai pour habitude, parce que ça fait un certain temps, de ne pas annoncer de remaniement sauf le jour où il a lieu. Alors, il n'y aura pas de remaniement d'ici la fin de l'année.

Une voix: On passe en anglais. M. Wilson, s'il vous plaît.

M. Wilson: Mr. Bourassa, in the Parti Québécois, we are just saying that there is almost a dark day for democracy here in Québec and I am wondering how you feel about having to suspend the rules of the House for things like Sunday shopping which do not seem to be urgent for the wellbeing of Québec?

M. Bourassa: They have been saying that every June and every December for the last seven years, Mr. Wilson. It is always a dark day for democracy and we just read what they have said last June and last December in 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992. Nothing new and you have nothing to make some news with that.

M. Wilson: But for Sunday shopping, is it that urgent?

M. Bourassa: Yes. But, you know, there is not only Sunday shopping but we had a commitment. We had a commitment to do whatever can be done to improve the economic situation. I am not saying that we will create miracles with that but what can be done should be done and according to some reliable statistics, it was demonstrated that this could have favorable effect on the economic situation. So, with the level of unemployment we have, with all those shopping outside the borders of Québec, with the laws existing in other neighbouring provinces, so why we should not do... They have to assume their responsibilities. A lot of people were mad when they prevented the government to go on with Sunday shopping, at the end of November. So, that is their job. If they want to oppose at any cost, even against the interest of Québec, that is their responsibility.

Une voix: Mr. Kelly.

M. Kelly: I will probably continue on the economy. I think that we are ail familiar with the figures of the unemployment, welfare, etc. I am wondering... Your government has spoke a lot about economic measures that you are bringing in. What kind of 1993 do you see? Will there be a significant change in the unemployment rate, the other statistics? Do you see any kind of major change?

M. Bourassa: That is the first time... You know, this is lasting since three years, almost. But it is the first time that you have, in the last two weeks, for instance, statistics over statistics showing an economic comeback in the U.S., in Canada and Québec. It is the G.N.P. growth, it is the sales and the durable goods. So, I have that... Now, of course, we have to face structural changes. It is a deep mutation in our economy and it is tough for the people to face that, it is tough for governments to face that. And we do not have the leeway we had ten years or twenty years ago. We do not have the leeway of increasing the deficit as we had ten years ago. We do not have the leeway – if we could call that a leeway – of fiscal flexibility with the level of taxes we have. So, it is tougher for governments. But, at least now, in the last two weeks, ail the economic news that we have... They are not, I would say, exceptional but they are relatively good compared with what we had in the last two years.

Une voix: Mr. Cox.

M. Cox: Premier, I just wonder if – it is almost an annual question – you could assess the mood of Quebecers at this time of the year? And also look back in 1992: what kind of year was it?

M. Bourassa: It was not the easiest year, obviously. You know, that it is part of politics. Sometimes, there are good years and sometimes, there are difficult years. On economic ground, which is the most important aspect of our political agenda, it was a difficult economic year. I just answer what could be forecast. Social relations were relatively good. I do not think we have as we had, I would say 15 years ago or 10 years ago or 5 years ago, labour conflicts, I think it was relatively a relatively acceptable situation.

Financially, it is not easy because if the economic situation is tough, it has some impact financially speaking. Constitutionally, we had a referendum. I commit myself to make a referendum, my Government commit myself to make a referendum, either on sovereignty or on federal offers, we got offers, the best we ever had, I think this is a question of fact but the people made his judgment and when the people is expressing its judgment, there is no winners and no losers. I said that quite often. So, we are ready to face the challenges of 1993.

M. Cox: Just on the mood of Quebecker, how do you sense their mood at this time?

M. Bourassa: Of course, they are worried. It is economically... The economic question is the priority for them. They realize that these are structural changes. They realize that the economic challenge is more and more international, so giving less leeway but I am confident that they are ready to face the challenge, as I said for the Government.

Une voix: Mr. Authier.

M. Authier: I have two questions, Premier, which I asked to Mr. Ryan the last time we spoke...

M. Bourassa: About the language.

M. Authier: Yes, on language. I asked Mr. Ryan how... No, I am sorry, I did not ask, it is someone else, Mr. Houle asked this question about: How does Bill 178 and the «notwithstanding» clause make Québec look on the international scene. Mr. Houle asked that question and that was... I would like to ask you that one.

M. Bourassa: What was his answer?

Des voix: Ha, ha, ha !

M. Authier: What, you would like me to read it?

M. Bourassa: You know, obviously, I referred to Pierre-Marc Johnson about that because he is travelling a lot, internationally. I do not know what the situation will be but in all my international travels, of course, we are getting questions about that, honestly. You know, there are always distortion outside, what is happening. And the Tact that there is some persecution for those who avant to use their own language and their own business. This is not – and I said that even the law was adopted – easy to explain.

Voilà! Est ce qu'il n'y a pas d'autres questions?

M. Gauthier: The second question on the same matter, I also asked Mr. Ryan, I asked him about trust. And the Anglophone community, the last time, this debate came up was disappointed. That is why you have three – there were four – and now three Equality Party members in the Legislature.

M. Bourassa: One went with the PO, right.

M. Gauthier: So, what I would like to ask you is just, as I asked Mr. Ryan, why should the Anglophone community trust you this time around on this issue?

M. Bourassa: They will judge in merit. You know, I am trusting the people, the common sense 'people. They will see the situation whether the Government is, they will see the policies of the Government and they will make their judgment.

Une voix: Premier, we have one last question from Mr. Segal.

M. Seguin: Mr. Bourassa you bring (?) a couple times in Constitution amending in the past few years, but, you still seem ready ta continue on, being Premier for quite a while ta coure, would you try anymore the Constitution amending for as long as your are premier or do you plan ta give it a break and let someone else pick up the bail?

M. Bourassa: People will have the last word, anyhow. How much time, I can do. It is very obvious that before the next federal election, it will be difficult ta take a stand on that, I know I said that, when I asked questions about. First people do not want ta discuss Constitution

today. It was evident, a few days after, there were (?) of that. Nobody was interested to talk about Constitution. We have got no question about that. People want to turn the page and pass to something else. So, we will wait for the next federal election and, then, we will have our own election. But, between the federal election and our own election, we will have to see what kind of platform we will present to the people of Québec, and they will decide if they accept or they do not accept it. But, I am confident that they will accept what will be proposed by the Liberal Party, because I do not believe that they will go on for the breakup of the Federation. You know the program of the Parti Québécois. It is obvious, it is clear, if they are elected, even with 45 % of the vote, just for the sake of this discussion, they will start the process of independence. So I am confident that, for many reasons, and this will be one of them, favoring the government, favoring the Liberal Party, and favoring our policies, that we will answer your question for some time.

M. Séquin: But you have not said to (?) yourself: The Constitution, never again.

M. Bourassa: I have to go on and to say: The Charlottetown Agreement was the policy of the Party, it was not accepted; then, we have to present something else. But it is too early to come to a conclusion until we see who will be our partners on the federal scene. It may be the same, it could be other partners. We will see what is their policy. But in the some «dossiers» like manpower, telecommunications, or culture. I think there is no reason why the federal government should oppose, and I do not think they are doing that, I think they agree for that, should oppose discussions to solve those questions administratively. And I will conclude by that: The economic situation is tough enough for a lot of people, so we should not complicate their situation, all those who have no job, and forcing them to move from one office to another office because of administrative complications.

Une voix: On vous remercie beaucoup.

M. Jobin: M. Bourassa, juste une question, M. Bourassa. Vous parlez d'économie. Le rapport de l'OCDE qui vient d'être publié hier ou aujourd'hui pour 1993, il n'est pas tellement encourageant pour les pays occidentaux, sauf, semble-t-il, pour les États-Unis. Est-ce que le Québec pourrait se permettre, en 1993, de voir sa situation économique s'aggraver davantage.

M. Bourassa: C'est-à-dire, si j'ai bien compris, le rapport de l'OCDE annonce un taux de croissance, pour le Canada, de 3.5 %.

M. Jobin: ... probablement 2.8 %, vous ne pensez pas...

M. Bourassa: Moi, j'ai entendu 3.5 %. Au-delà de 3 %, je veux dire, c'est quand même, par rapport à ce qu'on a depuis 3 ans, c'est respectable. Bonnes fêtes à tous. Je vais m'ennuyer beaucoup. Au revoir.

Des voix: Ha, ha, ha !